Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement

Principes directeurs pour la planification de la participation communautaire aux projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement

ANNE WHYTE
Institut d'Etudes du Milieu
Université de Toronto
Toronto, Ontario, Canada

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
GENÈVE
1987

OMS, Publication Offset N° 96

ISBN 92 4 270096 7

© Organisation mondiale de la Santé, 1987

Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé bénéficient de la protection prévue par les dispositions du Protocole N° 2 de la Convention universelle pour la Protection du Droit d'Auteur. Pour toute reproduction ou traduction partielle ou intégrale, une autorisation doit être demandée au Bureau des Publications et Traductions, Organisation mondiale de la Santé, Genève, Suisse. L'Organisation mondiale de la Santé sera toujours très heureuse de recevoir des demandes à cet effet.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé de préférence à d'autres. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

Les auteurs sont seuls responsables des vues exprimées dans la présente publication.

IMPRIMÉ EN SUISSE

86/7004 – Imp. Populaires – 2000

TABLE DES MATIERES

	Pages
AVANT-PROPOS	5
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	7
L'approche de la Décennie	7
Qu'est-ce que la participation communautaire ?	7
Qui participe ?	8
La nécessité d'un engagement politique	8
Une approche multisectorielle du développement	9
Mode d'emploi du guide	10
Généralités	10
Le processus de planification de la participation communautaire	12
CHAPITRE 2. EVALUATION DES POSSIBILITES DE PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE	15
Etape 1. Définition des antécédents nationaux en matière de participation communautaire	15
Liste récapitulative 1	16
Etape 2. Evaluation des possibilités sociales et économiques de participation communautaire	17
Liste récapitulative 2	18
Etape 3. Anticipation des problèmes courants dans l'exécution d'un projet	21
Liste récapitulative 3	22
CHAPITRE 3. OBJECTIFS ET PRIORITES DU PROGRAMME	27
Etape 4. Etablissement des objectifs et des priorités du programme	27
Liste récapitulative 4	28
CHAPITRE 4. PLANIFICATION DE L'APPUI D'ORGANISMES NATIONAUX ET REGIONAUX AUX COLLECTIVITES	31
Etape 5. Coordination des activités et rôle des organismes de développement	31
Liste récapitulative 5	31
Etape 6. Main-d'oeuvre pour la participation communautaire	33
Liste récapitulative 6	33
CHAPITRE 5. PLANIFICATION AUX NIVEAUX DE LA COLLECTIVITE ET DU PROJET	37
Etape 7. Composante éducation et information	38
Liste récapitulative 7	38
Etape 8. Estimation et choix d'un projet	40
Liste récapitulative 8	40
Etape 9. Planification d'un projet	43
Liste récapitulative 9	43

Pages

Etape 10. Travaux 45
Liste récapitulative 10 45

Etape 11. Gestion, exploitation et entretien 46
Liste récapitulative 11 46

CHAPITRE 6. EVALUATION 49

Etape 12. Evaluation des résultats et surveillance des progrès 50
Liste récapitulative 12 50

BIBLIOGRAPHIE 55

AVANT-PROPOS

Au cours des dernières années, la notion de participation communautaire a pris une place de plus en plus importante dans la philosophie du développement. Ceci est particulièrement vrai du secteur de la santé où, dans le cadre de l'approche soins de santé primaires, il a été déclaré que les collectivités ont tout à la fois le droit et la responsabilité de prendre part à la planification et à la mise en oeuvre de leurs propres programmes de santé. Pour ce qui est des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les planificateurs se sont pareillement rendu compte que la participation communautaire était, notamment, indispensable au succès des projets. Ce point de vue représente une profonde évolution, car par le passé la collectivité n'était considérée que comme le bénéficiaire passif d'installations planifiées et fournies par le gouvernement central.

On ne peut espérer que les projets à assise communautaire remplacent du jour au lendemain les projets gérés au niveau central. Dans bien des pays, il faudra de profondes modifications de la politique ainsi qu'une réorganisation et une réorientation du personnel. Néanmoins, il existe quelques exemples notables d'un tel changement, qui montrent comment on a encouragé les collectivités à prendre part à la résolution de leurs problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Dans tous ces cas, le gouvernement a fait en sorte d'appuyer les collectivités dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs.

C'est dans ce contexte que la présente publication a été rédigée. Les principes directeurs qu'elle énonce se présentent sous une forme simple et facile à comprendre, et guident le planificateur à travers le dédale des quoi, quand, où, pourquoi, comment et qui que forme le processus de participation communautaire.

La première version a été préparée par le Dr Anne Whyte et le Centre international de Référence de l'OMS pour l'Alimentation en Eau des Communautés, La Haye (Pays-Bas), à la demande de l'Organisation mondiale de la Santé. A La Haye, le Dr Christine Van Wijk a largement contribué au projet et le Dr Paul Kirkhoven s'est chargé de la coordination des activités.

Cette première version a ensuite été examinée par plus de quarante experts dont les observations et les recommandations ont permis de très importantes améliorations. L'Organisation mondiale de la Santé ne saurait manquer de les remercier chaleureusement.

L'Organisation mondiale de la Santé accueillera très favorablement toutes les remarques des responsables de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement qui s'appuieront sur ces principes directeurs pour leur programme ou leur projet. En lui faisant part de leur expérience, ils apporteront un précieux concours à la préparation des éditions ultérieures de cette publication et contribueront à ce qu'aucun détail ne soit négligé. Toute correspondance doit être adressée à Approvisionnement public en eau et assainissement, Division de l'Hygiène du Milieu, Organisation mondiale de la Santé, 1211 Genève 27, Suisse.

Chapitre 1

INTRODUCTION

L'APPROCHE DE LA DECENNIE

Il ressort de l'expérience acquise au fil des ans en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement que pour obtenir les meilleurs résultats, il est indispensable que les collectivités participent à la planification et à l'exécution des projets et que d'autres secteurs prennent part simultanément à l'effort de développement. C'est pourquoi on a adopté des stratégies de développement multisectoriel et de participation communautaire pour les projets qui seraient exécutés pendant la Décennie internationale de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Quant aux projets existants, il a été décidé de relier étroitement les programmes exécutés par un seul secteur à d'autres secteurs et, notamment, aux activités d'éducation pour la santé menées dans le cadre de l'approche soins de santé primaires.

La large place accordée à la participation communautaire dans les nouveaux projets suppose que les collectivités participent très tôt à leur planification et soient encouragées à jouer un rôle actif et même de décision à leur égard. Une fois qu'un projet sera lancé, la collectivité sera chargée de l'exploitation et de l'entretien des équipements mis en place. En outre, le fait que la participation communautaire soit l'un des critères selon lesquels les organismes d'aide extérieure évalueront les programmes nationaux qu'ils envisagent d'appuyer reflète bien l'importance qu'on lui donne.

D'après les données de 1975 concernant les populations des zones rurales, 22 % de ces populations seulement disposaient d'un accès raisonnable à l'eau et 15 % aux moyens d'assainissement. L'objectif d'approvisionnement en eau et de moyens d'assainissement satisfaisants pour tous d'ici 1990 fixé par la Décennie ne semble réalisable que moyennant des projets d'un prix abordable, ayant une utilité sociale, se prenant eux-mêmes en charge et autonomes. L'une des principales leçons de l'expérience passée est que si l'on veut que les projets soient acceptés et continuent à être utilisés, il faut que leurs avantages soient clairement perçus par les usagers et que la collectivité soit en mesure de faire face aux dépenses de fonctionnement et d'entretenir les équipements. Susciter une efficace participation communautaire à la programmation nationale et aux projets du secteur est donc un facteur déterminant de réussite.

Qu'est-ce que la participation communautaire ?[1]

Par participation communautaire, on entend l'engagement des membres d'une collectivité dans des projets de développement. La situation économique et sociale, le niveau d'instruction et autres conditions variant d'une collectivité à une autre, la forme et le degré d'une telle participation aux activités de développement varient également. Il est donc difficile de définir précisément la participation communautaire; néanmoins, comme elle suppose que les gens agissent pour résoudre leurs propres problèmes, on peut la concevoir comme les activités dont se chargent les collectivités dans les projets de développement. De manière générale, ces activités englobent :

- l'évaluation de la situation locale;
- la définition des problèmes;
- l'établissement de priorités;
- la prise de décisions;
- la planification de programmes d'action pour résoudre les problèmes;
- le partage de la responsabilité de l'exécution du projet;
- l'évaluation et la modification du projet.

[1] On parle aussi d'"engagement communautaire", de "participation populaire", d'"auto-assistance" et d'"autoprise en charge"; certains auteurs établissent de subtiles distinctions entre ces expressions.

Même à l'intérieur de chacune de ces activités, l'engagement et les responsabilités des collectivités sont souvent variables. Ainsi, certaines se contentent de fournir de la main-d'oeuvre pour assurer l'exploitation d'un projet, tandis que d'autres y contribuent aussi financièrement.

Par conséquent, on peut dire de tout projet exigeant que les membres d'une collectivité se chargent de l'une des activités susmentionnées ou de plusieurs qu'il fait intervenir la participation. Mais la pratique nous a appris que la participation à une ou deux activités seulement ne suffit pas pour que l'on obtienne de bons résultats. L'approche de la Décennie insiste donc sur le fait que la participation communautaire aux projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement doit comporter au moins quatre des facettes suivantes :

a) participation à la planification des projets;

b) responsabilité de la mise en oeuvre, du fonctionnement et de l'entretien des projets;

c) partage par la collectivité tout entière des avantages que procurent les projets;

d) participation à l'évaluation et à la modification des projets.

Qui participe ?

La question de savoir qui participe est primordiale. Dans le cadre de la Décennie, on estime qu'il est très important d'encourager tous les groupes d'une collectivité à participer et à coopérer entre eux. Le but de cette stratégie est d'atteindre les "plus pauvres d'entre les pauvres" et les groupes défavorisés par leur origine ethnique, leur religion, leurs conditions économiques ou sociales ou leur sexe.

Par le passé, c'étaient les régions et les collectivités les plus développées sur le plan économique et leurs dirigeants dont la participation aux projets était la plus forte. Les autres restaient plus passives et bénéficiaient généralement d'un moindre nombre de projets, ceux-ci leur étant littéralement "livrés". Pourtant, il s'agit là précisément des collectivités auxquelles la participation pourrait procurer le plus d'avantages, mêmes si elles n'ont pratiquement jamais été engagées dans le processus de développement. Pour elles, il faut concevoir une stratégie de la participation avec le plus grand soin, car, jadis, le nombre des échecs a souvent dépassé celui des réussites.

L'approche de la Décennie met donc les personnels chargés des projets de développement dans l'obligation d'y engager les populations locales et de veiller à ce que cet engagement soit aussi réel et large que possible. Tout élargissement de la participation soulève inévitablement des difficultés pour le déroulement des opérations; c'est pourquoi il est important que tous les documents relatifs à un programme :

a) énoncent clairement les objectifs nationaux de participation communautaire;

b) exposent les problèmes et l'expérience déjà acquise de la participation;

c) spécifient le degré d'engagement vis-à-vis du programme et ceux qui participeront au programme;

d) proposent des moyens permettant à la population des régions et des collectivités les plus défavorisées de participer.

La nécessité d'un engagement politique

L'adoption de la participation communautaire peut avoir de vastes ramifications qu'il ne faut pas considérer à la légère. Elles concerneront la planification, la budgétisation et les activités du programme au niveau opérationnel et, plus important encore, au niveau politique.

Faire participer les collectivités à la planification, l'exécution et l'évaluation de projets exige que s'établisse une nouvelle relation plus étroite entre les autorités sanitaires de l'Etat et de la population. En particulier, tous les personnels, depuis l'agent de santé de village jusqu'au dirigeant national, doivent bien comprendre la nécessité de ce type d'association et concrétiser leur réflexion par l'élaboration de nouveaux projets communautaires.

Dans la pratique, il en découle qu'il faudra peut-être recruter de nouveaux personnels de terrain ou recycler les personnels existants pour faire connaître la méthode de la participation communautaire à la population et organiser les collectivités de sorte qu'elles puissent participer efficacement. Au niveau de l'organisme ou du ministère responsable, il faudra peut-être introduire des changements ou modifier la structure et l'orientation du service de planification chargé du développement des projets. Si l'on ne procède pas à de tels changements à tous les niveaux, il est peu probable que la méthode de la participation communautaire donne de bons résultats.

De toute évidence, ces remaniements ne seront possibles que s'il existe un engagement politique au plus haut niveau. Les politiciens auront à jouer un rôle particulièrement important dans le choix des objectifs et des priorités (voir chapitre 4) pour opérer la fusion des objectifs de développement communautaire de la Décennie et des objectifs de la politique nationale. Il convient de souligner ici que l'engagement politique vis-à-vis de la participation communautaire doit être maintenu tout au long du processus de planification et d'exécution des projets.

Une approche multisectorielle du développement

L'un des corollaires lourd de conséquences de la participation communautaire est qu'elle autorise et encourage les gens à choisir les projets de développement en fonction de la priorité qu'ils accordent à différents aspects du développement.

Toutes les collectivités ne verront pas l'eau et l'assainissement comme une priorité sanitaire. Il convient néanmoins de proposer des projets dans ces domaines car ils ouvriront peut-être la voie à des projets dans d'autres secteurs. Des discussions préliminaires sur l'approvisionnement en eau, par exemple, pourraient faire apparaître les problèmes que posent à une collectivité l'élevage ou l'irrigation pour prolonger la période de végétation. Toutefois, pour que cette approche soit couronnée de succès, il faut que les organismes concernés par l'approvisionnement en eau et l'assainissement soient en relation étroite avec d'autres secteurs, de telle sorte que quand les gens expriment leur préoccupation pour d'autres problèmes de développement les ministères intéressés puissent en être informés.

Inversement, d'autres secteurs peuvent identifier les collectivités où un projet d'eau et d'assainissement serait bien accueilli. Celles-ci doivent alors être adressées à l'unité de planification de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement appropriée. Pour faciliter l'aiguillage des collectivités vers les organismes sectoriels voulus, les comités nationaux de planification pour la Décennie peuvent essayer avec d'autres institutions d'établir un mécanisme commun d'orientation.

Si un projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement ne suscite guère d'enthousiasme dans une collectivité, il est possible d'inclure dans l'approche de la participation communautaire une composante éducative pour mieux faire comprendre à la population les avantages du projet en question (voir Fig. 1).

Fig. 1. Organigramme indiquant comment lancer un projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement avec la participation de la collectivité

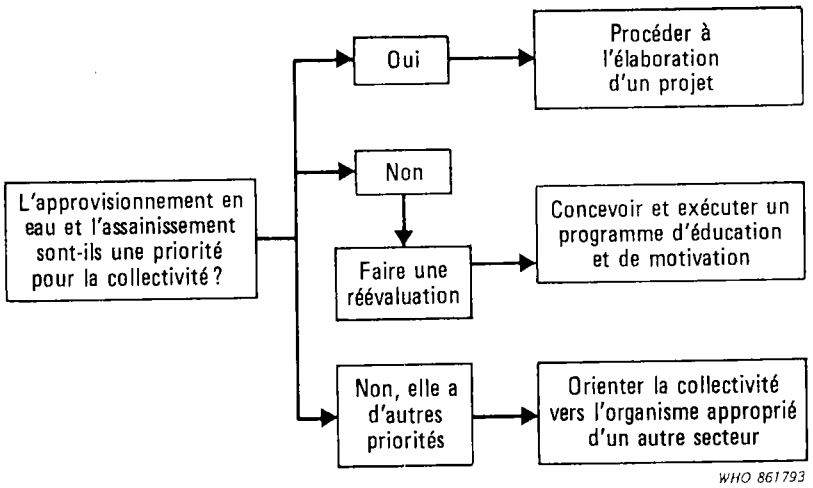
L'approvisionnement en eau et l'assainissement sont-ils une priorité pour la collectivité ?
Oui
Procéder à l'élaboration d'un projet
Non
Faire une réévaluation
Concevoir et exécuter un programme d'éducation et de motivation
Non, elle a d'autres priorités
Orienter la collectivité vers l'organisme approprié d'un autre secteur
WHO 861793

MODE D'EMPLOI DU GUIDE

Généralités

Dans les limites déterminées par la situation d'un pays et sa stratégie actuelle de développement local, plus une collectivité participe à un projet, plus les chances de succès de celui-ci sont grandes : c'est pourquoi on trouvera ci-après un certain nombre de principes directeurs à cet égard.

Il ne faut pas que l'engagement des collectivités dans les projets de développement reste du domaine des bonnes intentions. La participation communautaire doit être planifiée en détail et, d'emblée, il faut explicitement y consacrer des moyens financiers et humains bien réels et non pas hypothétiques. En outre, avant d'examiner les demandes d'appui, les organismes d'aide internationaux exigent aujourd'hui que les plans nationaux fassent état d'un engagement grandissant des collectivités dans leurs propres programmes de développement et que cet engagement commence dès les premières étapes de la planification.

L'approche adoptée ici repose sur les prémisses suivantes :

1. Il n'existe pas de modèle unique de participation communautaire adapté à toutes les situations.

2. Il ressort de l'expérience acquise jusqu'à présent qu'il faut accorder une grande attention aux détails, et notamment à ceux de la phase de planification.

3. Il existe de nombreux antécédents de participation communautaire dont on peut utilement tirer des leçons pour la conception d'un programme.

4. Pour éviter de retomber dans les mêmes erreurs, il faut bien évaluer l'expérience passée avant de concevoir de nouveaux programmes.

5. La stratégie de la participation communautaire exige que l'on prenne en considération et que l'on intègre les actions à tous les niveaux, depuis celui de la collectivité jusqu'à celui du gouvernement.

Cette publication est conçue de sorte à faciliter l'élaboration d'une stratégie de la participation communautaire de deux manières. Premièrement, elle décrit un processus de planification de la participation que l'on peut appliquer à l'ensemble de la planification des programmes de la Décennie dans un pays. Deuxièmement, elle propose des listes récapitulatives concernant les problèmes soulevés par la participation communautaire, qu'il faut prendre en considération aux différentes étapes de la planification. Ces listes récapitulatives sont le fruit d'une expérience acquise dans le monde entier, mais elles n'épuisent pas toutes les possibilités.

La mesure dans laquelle une collectivité participe à la planification et à l'évaluation de projets et partage leurs avantages est fonction des priorités et des objectifs du gouvernement, ainsi que de ses propres traditions et attentes. A l'aide des listes récapitulatives présentées ci-après, les planificateurs pourront déterminer jusqu'à quel point il leur sera possible d'appliquer raisonnablement la stratégie de la participation communautaire aux différents aspects de l'élaboration d'un projet. L'exemple que propose le tableau 1 concerne le rôle de l'organisation locale dans la planification d'un projet de développement communautaire.

Tableau 1. Le rôle de l'organisation locale

Question	Points à examiner
Quelles seront les responsabilités de l'organisation locale lors de la phase de planification ?	- identifier les problèmes - participer à la planification - participer à l'établissement d'objectifs - informer et motiver la collectivité - rassembler les matériaux que l'on peut se procurer sur place - organiser la main-d'oeuvre bénévole - organiser d'autres prestations - organiser la collecte de fonds - assurer l'entreposage des matériaux et du matériel dans les conditions voulues - acquérir des terrains et mener les négociations concernant les servitudes de passage - organiser des cérémonies pendant la phase de planification - signer des contrats - faire connaître les progrès accomplis - choisir des membres de la collectivité pour des tâches et une formation spécifiques - recueillir des données - examiner les données

On aura un niveau minimum de participation si on se contente de demander aux collectivités d'organiser la main-d'oeuvre bénévole, mais si on répond affirmativement à tous les points du tableau 1, on envisage manifestement un programme reposant fortement sur la participation.

La liste récapitulative est utile dans la mesure où elle permet aux planificateurs nationaux d'étudier préalablement chaque question. Il ne faut en aucun cas attendre le stade de l'exécution pour trouver une solution aux problèmes ou les résoudre de façon ponctuelle et non systématique.

Le processus de planification de la participation communautaire

Ce guide est destiné à permettre aux planificateurs de planifier la participation communautaire (PC) aux programmes de la Décennie tout comme ils en planifieraient tout autre aspect. Il propose des listes récapitulatives énumérant une série de tâches à propos desquelles il faut prendre des décisions. S'il présente les problèmes posés par la PC, il n'indique pas quelles sont les bonnes solutions. Les listes récapitulatives exposent seulement différentes formules étudiées dans divers pays.

La figure 2 présente le schéma général des tâches de planification et leur ordre. Elle commence par une série d'évaluations qui doit fournir aux planificateurs les renseignements nécessaires sur les possibilités de participation communautaire et les points susceptibles de soulever des problèmes (étapes 1 à 3).

A la phase d'évaluation (qui peut aussi permettre d'identifier les personnels qu'il est est essentiel de faire participer à la planification) fait suite l'étape importante de l'établissement des buts, des objectifs et des priorités (étape 4). Il est capital que des responsables politiques au plus haut niveau possible prennent part à cette partie du processus de planification.

Vient ensuite une série d'étapes détaillées concernant l'appui des organigrammes aux collectivités et la mise en oeuvre du projet au niveau communautaire (étapes 5 à 11).

La dernière phase enfin est celle de la surveillance et de l'évaluation (étape 12). Elle revêt une importance capitale, car c'est seulement en procédant à une évaluation que l'on détecte les erreurs passées et que l'on peut réviser les méthodes adoptées pour éviter d'y retomber.

Les étapes que présente la figure 2 et qui constituent les sections de ce guide doivent être reconsidérées systématiquement pour permettre une révision régulière du projet afin que les décisions prises soient cohérentes et compatibles avec les moyens, la main-d'oeuvre, les crédits et l'appui politique dont on dispose.

La composante PC ne doit pas être prise en considération ou conçue isolément, mais intégrée au processus global de planification d'un pays pour la Décennie, tant du point de vue de son contenu que de son calendrier. Un petit groupe directeur sera nécessaire pour en diriger et coordonner la planification et l'intégrer à d'autres aspects du programme. S'agissant de la formation de la main-d'oeuvre et l'éducation de la collectivité, les délais d'exécution sont notoirement plus longs que ceux que l'on prévoit généralement; le groupe directeur devra donc spécifier clairement les implications de toute décision supposant un battement afin que l'on puisse coordonner les activités. Ainsi, pour entamer les travaux, il faudra attendre que les ouvriers du village aient été formés et se trouvent sur place et que toutes les dispositions nécessaires aient été prises dans la collectivité.

Fig. 2. Schéma de la planification de l'éducation et de la participation communautaires pour des projets d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement

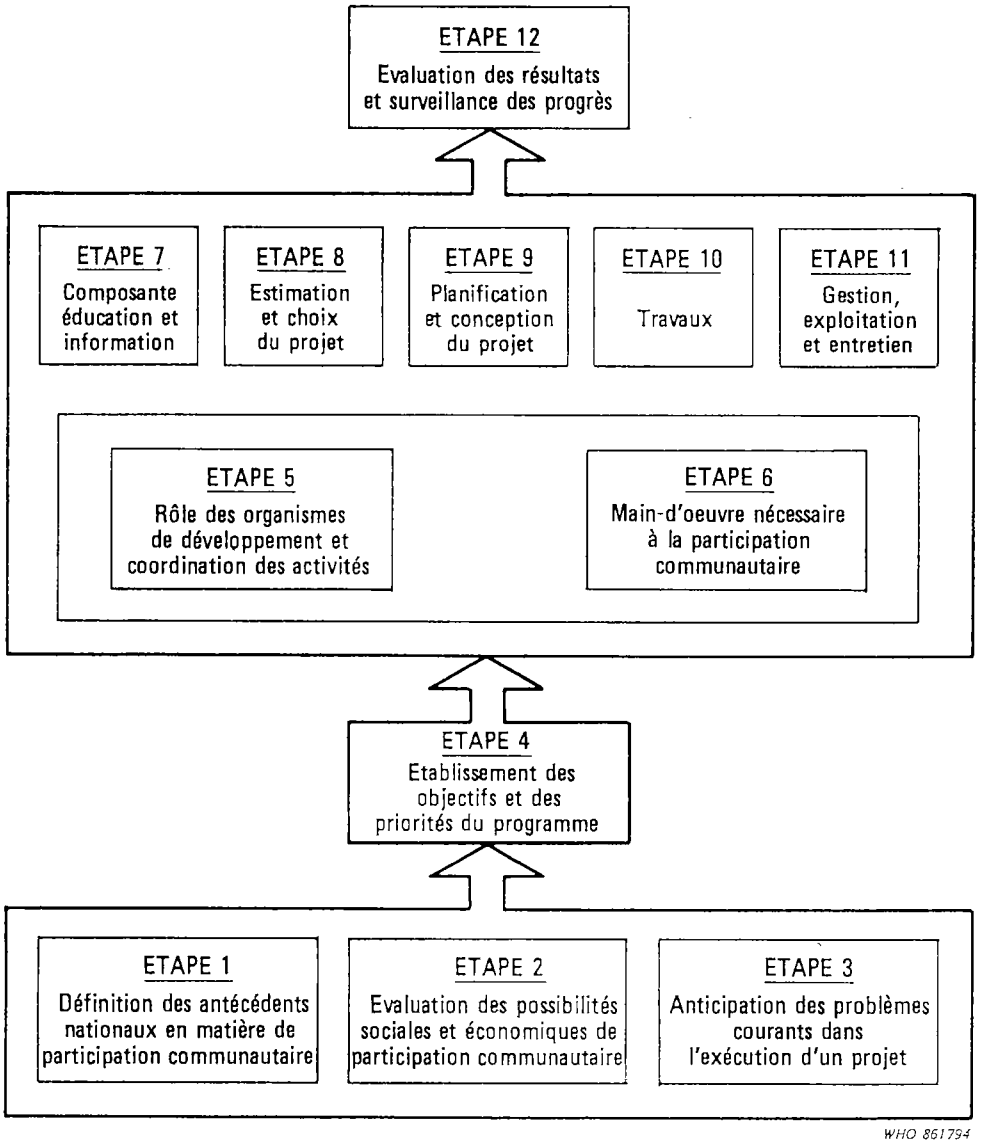
ETAPE 12
Evaluation des résultats et surveillance des progrès
ETAPE 7
Composante éducation et information
ETAPE 8
Estimation et choix du projet
ETAPE 9
Planification et conception du projet
ETAPE 10
Travaux
ETAPE 11
Gestion, exploitation et entretien
ETAPE 5
Rôle des organismes de développement et coordination des activités
ETAPE 6
Main-d'oeuvre nécessaire à la participation communautaire
ETAPE 4
Etablissement des objectifs et des priorités du programme
ETAPE 1
Définition des antécédents nationaux en matière de participation communautaire
ETAPE 2
Evaluation des possibilités sociales et économiques de participation communautaire
ETAPE 3
Anticipation des problèmes courants dans l'exécution d'un projet
WHO 861794

Les listes récapitulatives et les plans de travail présentés dans ce guide sont destinés à former la base des discussions et des évaluations et à permettre de prendre des décisions rationnelles. Certaines questions seront débattues plus utilement dans certaines conditions que dans d'autres; quand tel est le cas, les listes récapitulatives et les plans de travail le spécifient, étant entendu que les unes et les autres sont destinés à être utilisés :

a) par les politiciens, pour les familiariser avec les questions à propos desquelles il faudra prendre des décisions et les activités qu'exige la planification de programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de telle sorte qu'ils puissent appuyer de manière constructive les planificateurs et les techniciens;

b) par les membres du personnel de l'OMS et d'autres institutions dans leurs discussions avec les organismes planificateurs des pays;

c) par les planificateurs et les techniciens pour faciliter la rédaction de leurs propositions et de leurs projets;

d) lors de réunions ministérielles et interministérielles comme points d'un ordre du jour officiel ou officieux à débattre;

e) lors de discussions au niveau des bureaux régionaux et de district;

f) comme pôles pour recueillir des informations et inviter les participants à s'exprimer pendant des réunions communautaires et lors d'entretiens avec les dirigeants communautaires.

Ce guide présente sous chaque rubrique un résumé des leçons tirées de l'expérience dans de nombreux pays, qui devrait simplifier la planification et démontrer de façon convaincante que la conception de la participation communautaire dans le cadre de la planification est une affaire éminemment pratique.

Chapitre 2

EVALUATION DES POSSIBILITES DE PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

INTRODUCTION

Il est maintenant reconnu que la participation communautaire est un élément déterminant du succès des projets de développement en milieu rural. Néanmoins, pour qu'elle soit efficace, il faut s'assurer que les conditions sociales, culturelles et économiques voulues sont réunies là où l'on prévoit d'exécuter un projet. Avant de lancer un programme fondé sur la participation communautaire, il convient donc de déterminer si l'approche envisagée est viable ou non.

Quand des projets auxquels ont participé des collectivités ont été réalisés, on peut raisonnablement adopter ou adapter les méthodes qui ont déjà donné de bons résultats. A l'aide de la liste récapitulative 1, on pourra évaluer les antécédents, bons ou mauvais.

S'il n'y a pas d'antécédents de participation communautaire, qu'il s'agisse de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement ou d'autres activités locales, il faudra réunir des informations de base concernant certaines conditions économiques et sociales. On pourra alors déterminer s'il existe des possibilités d'appliquer des méthodes fondées sur la participation. La liste récapitulative 2 résume les informations socio-économiques qu'il convient de recueillir pour procéder à une évaluation valable de ces possibilités.

Presque toujours, on identifiera des problèmes qui ont entravé de précédents efforts de participation communautaire ou semblent constituer un obstacle à la planification et à l'exécution de projets futurs. Il est indispensable de définir clairement et complètement ces problèmes avant de chercher des moyens de les résoudre. La liste récapitulative 3 fournit des orientations pour en déceler certains auxquels se sont parfois heurtés les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement; choisir la solution qui leur convient est une étape importante du processus de planification.

ETAPE 1

DEFINITION DES ANTECEDENTS NATIONAUX EN MATIERE DE PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Les questions énoncées dans la liste récapitulative 1 ont pour objet de déterminer quels projets déjà exécutés (notamment dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement) ont fait intervenir la participation communautaire.

A ce stade, il ne s'agit pas de recueillir des informations détaillées permettant une évaluation, mais de se faire une idée générale de l'expérience des organismes concernés et de la portée des projets antérieurs ayant eu recours à la PC et, surtout, d'identifier les personnes déterminantes qui ont pris part à la conception et à l'exécution de ces projets.

On demandera à ces personnes clés de participer aux premières discussions sur les questions socio-économiques et les problèmes à anticiper (étapes 2 et 3).

Liste récapitulative 1

Questions	Points à examiner
1. Quels sont les secteurs et les organismes dont les programmes font intervenir la participation communautaire ? (Spécifier les programmes et les dates.)	- approvisionnement en eau - assainissement - soins de santé primaires - agriculture - développement rural - éducation (écoles, universités ou instituts) - travaux publics (routes, etc.) - gestion des ressources - organisations bénévoles - secteur privé - éducation pour la santé - organismes bilatéraux ou internationaux - divers
2. Quels sont les types de programmes d'approvisionnement en eau ayant fait intervenir la participation communautaire ?	- bornes-fontaines publiques à la périphérie urbaine - raccordements particuliers à la périphérie urbaine - forages équipés de pompes à bras à la périphérie urbaine - postes mixtes d'approvisionnement en eau et d'assainissement communaux - desserte d'institutions (écoles, par exemple) - puits à dispositif d'élévation mécanique - puits à dispositif d'élévation manuel ou actionné par des animaux - puits sans dispositif d'élévation - captage et rétention des eaux de surface - captage des eaux pluviales - épuration de l'eau - protection de puits ou de sources en milieu rural - programmes combinés avec des programmes agricoles ou d'irrigation - divers
3. Quels sont les types de programmes d'assainissement ayant fait intervenir la participation communautaire ?	- latrines individuelles pour chaque foyer - latrines/douches communales - systèmes à sceaux - fosses septiques - systèmes de collecte des matières de vidange - systèmes de tout-à-l'égout - lagunes d'épuration et chenaux d'oxydation - stations d'épuration classiques - bassins d'épandage - fosses de compostage - fosses de décharge des ordures - système de collecte des ordures
4. Quelle est l'échelle de ces programmes ?	- région géographique ou administrative - superficie (en km^2) - population totale desservie - nombre de collectivités couvertes - taille et répartition des collectivités

Questions	Points à examiner

5. Quels sont les coûts de ces programmes ?	- budget et dépenses annuels totaux
	- coût de la composante PC
	- dépenses d'investissement et de fonctionnement unitaires
	  - par personne ou par foyer
	  - par installation standard

6. Qui sont les personnes déterminantes (à tous les niveaux) ayant pris part à ces programmes et le mieux à même de contribuer à un processus national d'évaluation et de planification ?	- au niveau national - au niveau du district - au niveau régional - au niveau local

ETAPE 2

EVALUATION DES POSSIBILITES SOCIALES ET
ECONOMIQUES DE PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Réunir des données socio-économiques demande beaucoup de temps et de travail. Malgré le vaste éventail de questions abordées dans cette section, le propos est ici de limiter autant que possible la description générale des conditions socio-économiques et de n'utiliser que les données déjà connues.

Il est suggéré que la liste récapitulative 2 constitue la base d'un ou de plusieurs ateliers pour évaluer les possibilités économiques et sociales de participation communautaire. Ces ateliers devraient réunir des participants ayant une expérience de la PC à des projets de développement (identifiés lors de l'étape 1) et des spécialistes des sciences sociales connaissant bien la situation locale.

On pourra contacter les spécialistes des sciences sociales et autres personnes dont le concours sera utile par l'intermédiaire des universités, des instituts de recherche et des conseils nationaux de recherche. On les trouvera aussi dans les organisations bénévoles et les organismes d'autres secteurs (santé et agriculture notamment). Leur discipline pourra être l'anthropologie, la sociologie, la géographie, le développement rural ou la psychologie sociale.

L'"ordre du jour" des ateliers pourra combiner les listes récapitulatives 2 (données économiques et sociales) et 3 (problèmes couramment rencontrés dans les projets) ou les aborder l'une après l'autre. Il conviendra d'inciter les participants à ajouter des questions à celles qu'énumèrent les listes récapitulatives ou à les modifier.

Il faudrait disposer pour l'atelier du dernier recensement national ou d'une enquête socio-économique plus localisée, car on pourra y trouver d'utiles informations de base à discuter. Il serait bon également de demander aux participants d'apporter les rapports, études, etc. qu'ils ont réalisés pour établir des dossiers d'informations économiques et sociales qui serviront à la planification nationale ou, s'il en existe déjà, les compléter.

Liste récapitulative 2

Questions	Points à examiner
1. Quel est le mode d'habitat de la population ayant besoin de services ?	- taille et espacement des collectivités - liens économiques et sociaux (familiaux) qui les unissent actuellement - liaisons routières et équipements collectifs - liens administratifs - migration et mobilité des populations
2. Quels sont les facteurs épidémiologiques et démographiques susceptibles d'influer sur les possibilités de participation de la collectivité ?	- principales maladies présentes - schémas de mortalité et de morbidité - mortalité infantile - nombre d'enfants par femme - nombre de femmes chefs de famille - schémas migratoires (notamment masculins) - ménage comme unité résidentielle - ménage comme unité économique
3. Quelles sont les croyances religieuses ou ethniques susceptibles d'influer sur la conception de la composante PC ?	- pratiques concernant l'eau, l'assainissement et la santé - croyances concernant les distinctions sociales entre individus - autorité des dirigeants religieux et ethniques - croyances spirituelles quelconques concernant la propriété des sources d'eau ou la contamination de l'eau - temps et argent susceptibles d'être investis - autres pratiques religieuses
4. Quels sont les droits et les croyances traditionnels concernant l'eau ?	- quels sont les droits de propriété (droits riverains, servitudes d'écoulement des eaux, etc.) - qui peut être titulaire de droits d'eau (les hommes seulement, les hommes et les femmes, certaines familles, toute la collectivité) - qui a accès à l'eau (rivière, puits, source, etc.) ? - existe-t-il des droits à des fins spécifiques (consommation humaine, animaux, terres) - quelles sont les servitudes de passage connexes (voies souterraines, accès pédestre) ?
5. Quels services existants ont fait intervenir la PC et que peut-on en apprendre ?	- eau - assainissement - soins de santé primaires (clinique, dispensaire) - école - magasin ou marché de détail en coopérative - électricité - routes - coopérative agricole

Questions	Points à examiner
6. Quelles sont les ressources financières de la collectivité ? Quand dispose-t-elle de liquidités pendant l'année ?	- agriculture (% d'agriculture de subsistance, % de cultures de rapport) - industries et artisanat - patrimoine et épargne - exploitations familiales - cheptel - régime foncier - débouchés commerciaux - revenus et dépenses en espèces et en nature
7. Dans quelle mesure la collectivité est-elle prête à payer et quelles sont les chances qu'elle respecte ses engagements ?	- montant et régularité du revenu - parts en espèces et en nature - variations saisonnières - variations dans les ménages - paiement d'autres prestations - attitude vis-à-vis du paiement de l'eau - autres achats et dépenses en espèces - possibilité de payer autrement qu'en espèces (échanges, contribution à l'entretien, par exemple)
8. Quelles sont les chances de succès de l'offre de facilités de crédit ?	- antécédents de facilité de crédit - connaissance des facilités de crédit - manifestation de l'intention d'honorer les dettes contractées
9. Quel niveau d'instruction peut-on s'attendre à trouver dans la collectivité ?	- chez les hommes - chez les femmes - dans différents groupes d'âge - alphabètes (dans quelles langues ?) - capacité à calculer - capacité à lire des plans et schémas techniques
10. Quels sont les droits et obligations entre membres de la collectivité ?	- modes de succession - obligations envers les dirigeants - obligations des dirigeants - obligations des membres de la collectivité de fournir des prestations - droits au crédit - accès aux ressources - droits reconnus par la loi
11. A quels moyens de communication de masse les collectivités ont-elles accès ?	- radio, télévision - films - installations pour le visionnement de diapositives et l'écoute de bandes - affiches, utilisation de documents divers - distribution de brochures - pièces de théâtre, bals, etc. organisés localement - quotidiens, magazines, bulletins d'information

Questions	Points à examiner
12. Existe-t-il d'importantes différences sociales et culturelles au sein des collectivités ?	- les collectivités regroupant différents groupes religieux et ethniques éprouvent davantage de difficultés à instaurer la participation en général - comment garantir la participation aux couches inférieures et les plus pauvres de la collectivité - comment atteindre tous les groupes lors des phases de planification et d'évaluation
13. Qui sont les dirigeants communautaires les mieux placés pour différents aspects des projets (prise de décisions, appels de fonds, questions techniques, par exemple) ?	- comment identifier les personnalités influentes et les dirigeants officiels - comment inclure les enseignants de différents groupes (femmes, jeunes, par exemple) - comment empêcher les dirigeants de faire des choix servant leurs propres intérêts - existence éventuelle d'un fossé creusé par les dirigeants entre eux et le reste de la collectivité - comment conserver aux dirigeants leurs motivations vis-à-vis du projet en leur donnant certains rôles, du prestige - acceptation ou non des dirigeants par la collectivité - comment reconnaître les limites de l'autorité des dirigeants sur la collectivité
14. Quels sont les aspects des mécanismes de prise de décisions dans la collectivité dont il faut tenir compte ?	- mécanismes traditionnels de prise de décisions - temps nécessaire pour prendre une décision - possibilités d'intervention dans le processus de prise de décisions pour influencer l'opinion - comment éviter qu'une décision (négative) trop rapide soit prise - comment faire participer les groupes défavorisés (femmes, pauvres) - comment reconnaître les mécanismes officiels et officieux de prise de décisions - comment relier le schéma de la prise de décicions communautaire à celui des niveaux supérieurs
15. Quelles sont les traditions d'auto-assistance ?	- dans quels secteurs l'auto-assistance est-elle une tradition ? - a-t-on eu recours avec succès à l'auto-assistance dans un projet relevant d'un autre secteur ? - sur qui repose l'auto-assistance ? - comment est-elle organisée ? - l'auto-assistance a-t-elle été mal utilisée ou trop utilisée ? - combien de jours par an les gens consacrent-ils déjà à l'auto-assistance ? - quels problèmes a déjà soulevé l'auto-assistance ?

Questions	Points à examiner
16. Quelle est la situation actuelle des femmes et qu'elle sera son évolution probable au cours des dix prochaines années ?	- quel rôle ont joué les femmes dans le développement communautaire ? - quelles activités leur sont permises ou interdites ? - quel rôle peuvent-elles jouer dans la prise de décisions au niveau familial et communautaire ? - ont-elles un rôle traditionnel dans les soins de santé ? - jouent-elles un rôle quelconque dans l'auto-assistance ? - peuvent-elles devenir des agents communautaires ? - comment peut-on les préparer à devenir un groupe cible primordial de la participation ? - qui sont les femmes dirigeantes ? - où les femmes se réunissent-elles ? - qui assure la formation des femmes ? - des femmes siègent-elles dans des comités ?
17. Quelles sont les attitudes et les pratiques concernant la santé dont il faut tenir compte ?	- qui dispensent actuellement les soins de santé (traditionnels et modernes) ? - peut-on inciter les praticiens traditionnels à adopter les techniques modernes ? - ont-ils le temps de s'occuper de questions d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans l'exercice de leur profession ? - quelles sont les croyances traditionnelles fondamentales concernant les causes de la maladie et la bonne santé ? - quels sont les principaux obstacles à une amélioration de la santé ? - comment est perçu le rôle de l'eau et de l'assainissement dans la santé ? - quelles sont les attitudes vis-à-vis de la mortalité infantile ?

ETAPE 3

ANTICIPATION DES PROBLEMES COURANTS DANS L'EXECUTION D'UN PROJET

A ce stade, le principal objectif est d'utiliser les informations sur les possibilités de participation offertes par la collectivité (réunies lors de l'étape 1) et sur les antécédents pour recenser les problèmes qui risquent de se poser pendant l'exécution du projet et se préparer en détail à chaque situation.

Il faut aussi se dire clairement à ce stade que l'on ne peut éviter les problèmes et certaines erreurs dans la planification et que, le cas échéant, il faut les voir comme une occasion d'apprendre quelque chose et s'employer à trouver sans attendre les bonnes solutions.

Il est suggéré que les questions de la liste récapitulative 3 constituent les points d'un ordre du jour à discuter lors de réunions interorganismes et d'ateliers.

Liste récapitulative 3

Problèmes	Points à examiner
1. Longs délais entre la réception des demandes des collectivités et l'estimation des projets pour approbation	- fournir davantage d'informations aux collectivités sur les critères de choix et le temps nécessaire à l'examen des demandes - faire un pointage systématique et rapide de toutes les demandes et répondre très vite aux cas sans espoir - réduire les zones cibles - trier les demandes au niveau administratif le plus bas - fournir davantage de moyens pour le processus d'estimation
2. Les dépôts en espèces des collectivités peuvent rester longuement immobilisés pendant le processus d'estimation	- encaisser les dépôts en versements échelonnés - encaisser les dépôts après réalisation de l'évaluation - recourir à d'autres moyens pour obtenir l'engagement de la collectivité
3. Les demandes des collectivités ne reflètent pas la politique nationale concernant les priorités du programme	- mieux définir les objectifs du programme - vérifier si la politique nationale ne présente pas de contradictions (l'objectif de développer la capacité d'organisation et la demande de projets locaux sont-ils, par exemple, compatibles ?) - mieux informer les collectivités - modifier les procédures de choix des projets - modifier les critères de choix (renoncer au dépôt en espèces quand une collectivité dispose de peu de moyens, par exemple)
4. Le nombre de demandes des collectivités est inférieur à celui que l'on pourrait examiner	- fournir davantage d'informations aux collectivités pour susciter des demandes - simplifier les modalités de demande - organiser des réunions régulières des comités de développement au niveau local et à celui du district
5. L'équipe chargée de la planification des projets est mal reçue dans les collectivités	- fournir des informations plus nombreuses et faciles à comprendre aux collectivités - rendre des visites de courtoisie aux dirigeants, etc. - avoir recours à des guides ou des assistants locaux - faire participer les collectivités à la collecte de données - lancer des programmes d'éducation communautaire - intervenir dans les réunions communautaires - démentir sans attendre les rumeurs défavorables
6. Assistance médiocre aux réunions concernant le projet (participants en petit nombre; absence de certains groupes; peu de femmes)	- changer l'heure, le lieu, etc. des réunions - prendre des dispositions pour rencontrer séparément les groupes non représentés - donner une plus grande publicité aux réunions

Problèmes	Points à examiner
	- fournir plus de possibilités d'information en retour - définir plus clairement le but des réunions - inviter un orateur venant d'une autre collectivité qui a mené à bien un projet - fournir de nouvelles incitations à assister aux réunions (films, buffets, brochures)
7. Opposition locale au choix du site où implanter les installations	- donner des indemnités correctes pour les terrains acquis, etc. - éviter les sites qui avantageraient un groupe ou un individu - déterminer clairement qui est propriétaire du site avant de choisir l'implantation - résoudre les problèmes de servitudes de passage - veiller à ce qu'il n'y ait pas de problèmes d'accès (soulevés par des droits de propriété, la condition sociale, la religion, la tradition, etc.) - essayer de déterminer les raisons de l'opposition - discuter des problèmes et des critères d'implantation avec la collectivité avant d'arrêter un choix
8. La population locale est mécontente du niveau des prestations offertes	- améliorer le processus de consultation dans son ensemble, s'agissant notamment des opposants probables (vendeurs d'eau, guérisseurs traditionnels, propriétaires de puits, etc.) - éviter toutes prestations (notamment subventionnées) privilégiant certains individus et certains groupes - discuter des possibilités d'améliorer les prestations par la suite - faire démarrer très tôt le processus d'éducation communautaire
9. La main-d'oeuvre bénévole soulève des difficultés (résultant souvent d'une mauvaise expérience à l'occasion d'un précédent projet)	- veiller à ce que la répartition du travail soit équitable - établir les calendriers conformément aux désirs des collectivités - introduire, si possible, de la souplesse dans l'ordre des tâches - rémunérer ceux qui ne reçoivent pas d'avantages directs - permettre le choix entre travail et contributions en espèces - adapter la gestion de la main-d'oeuvre aux modalités locales d'encadrement - faire participer le personnel de l'organisme à certaines tâches manuelles - assurer la compatibilité des tâches avec les traditions de certaines classes, des religions ou des sexes

Problèmes	Points à examiner
	- prévoir les besoins de main-d'oeuvre en tenant compte d'autres travaux communautaires (récoltes, manifestations culturelles (fêtes religieuses), forces physiques (fin d'une période de jeûne), schémas migratoires, etc.) - faire très attention aux mélanges de types de main-d'oeuvre (main-d'oeuvre carcérale, échange de travail contre de la nourriture, main-d'oeuvre rémunérée, main-d'oeuvre dans le cadre de l'auto-assistance, etc.)
10. On enregistre de fréquentes et longues interruptions de service	- améliorer la liaison avec les services d'appui à la collectivité - améliorer les compétences et les réactions de l'exploitant - apprendre aux usagers à se servir correctement des équipements - renforcer la supervision de l'exploitant par l'organisme - renforcer la supervision de l'exploitant par la collectivité - assurer le recyclage de l'exploitant ou former un remplaçant - envisager la formation de femmes pour le poste d'exploitant - encourager la notification rapide des pannes par une intervention rapide de l'organisme - améliorer le matériel - réduire le nombre d'habitants desservis par équipement
11. Il y a de longues files d'attente aux équipements	- veiller à ce que l'exploitant travaille plus longtemps ou à des heures plus pratiques pour les usagers - employer deux exploitants au lieu d'un - donner aux collectivités un pouvoir sur l'exploitant et sa rémunération - empêcher tout resquillage organisé par l'exploitant et les vendeurs d'eau - informer les gens des raisons de toute interruption de service et de sa durée probable - augmenter le nombre de points de desserte en fonctionnement par habitant - mettre en place d'autres équipements (lavoirs, hygiène personnelle) afin d'abaisser la demande - instituer la gratuité des prestations - proposer des tarifs plus bas d'utilisation aux heures creuses
12. Usage impropre et dégradation des équipements	- réimplanter les points de desserte pour éviter la contamination de l'eau par les excreta - améliorer l'hygiène aux points de distribution d'eau potable

Problèmes	Points à examiner
	- améliorer les installations de stockage de l'eau - décourager les enfants de jouer avec les équipements - décourager les réparations effectuées par des non-spécialistes - diminuer les occasions de mécontentement des usagers les conduisant à endommager délibérément les équipements (queues, pannes, par exemple) - prendre des mesures concernant les dissensions, les préjugés et les discordes au sein des collectivités et veiller à ce que tout le monde bénéficie des prestations - étudier les moyens de faire reculer le vandalisme et le vol - décourager le pâturage excessif à proximité des équipements pour éviter l'érosion du sol - réduire la formation de mares pouvant servir de gîtes larvaires aux vecteurs de maladies et rendre les installations insalubres - accroître le nombre de points de desserte pour réduire le mécontentement - rendre les usagers directement responsables de la supervision ou du nettoyage des points de desserte - augmenter le nombre d'équipements privés - améliorer la supervision communautaire - employer des exploitants correctement formés - éduquer les usagers
13. Les équipements sont sous-utilisés	- déterminer quels sont les autres moyens utilisés (ruisseaux, étangs) et à quelles fins et pourquoi - améliorer la façon dont les usagers perçoivent la qualité de l'eau - contrôler la qualité des prestations (saveur désagréable, aspect huileux de l'eau, par exemple) - réduire les interruptions de service et améliorer la régularité des prestations - abaisser le coût pour les usagers ou instituer la gratuité des prestations - concevoir les équipements conformément aux traditions locales (pudeur, caste, isolement des femmes, par exemple) - implanter les équipements de façon plus pratique - inciter les dirigeants locaux à donner le bon exemple - étudier des équipements polyvalents pour attirer les usagers (lavoirs, douches, baignades et abreuvoirs pour les animaux) - éduquer les usagers

Problèmes	Points à examiner
14. Les usagers ne sont pas disposés à payer	- rendre les équipements plus pratiques et mieux les adapter aux besoins des usagers - abaisser le tarif - modifier la base de paiement (tarif fixe ou tarif de base en fonction de la consommation, de la distance du service, des moyens de l'usager, etc.) - choisir un lieu pratique pour effectuer les paiements (encaissement au porte-à-porte, par exemple) - choisir un moment pratique pour les paiements (versements échelonnés, après les récoltes) - mieux satisfaire les usagers en répondant à l'information au retour (réclamations) - fournir des incitations (rabais pour paiement rapide) - imposer des sanctions aux mauvais payeurs (pression du groupe, coupure du service) - laisser les collectivités décider des sanctions et des incitations - instituer la gratuité de l'eau pour la consommation humaine et faire payer les prestations pour l'abreuvement des animaux et l'irrigation - instituer le paiement à un point de desserte
15. Les décisions de la collectivité ne sont pas unanimes	- discuter séparément avec les groupes dont les opinions divergent - prévoir suffisamment de temps pour la résolution des différends - spécifier clairement des échéances pour les décisions - indiquer clairement le coût et les conséquences des décisons tardives

Important

Quels sont les principaux problèmes liés aux connaissances, aux attitudes, au comportement et aux coutumes des gens qu'il faut anticiper avant que le projet devienne opérationnel ?

Chapitre 3

OBJECTIFS ET PRIORITES DU PROGRAMME

Les programmes d'eau potable et d'assainissement comportent généralement plusieurs objectifs liés à l'amélioration de la santé et des conditions économiques des collectivités.

La participation communautaire aux projets d'eau potable et d'assainissement peut aider spécifiquement les gouvernements à atteindre certains objectifs sociaux d'ordre général tels que réduire les disparités économiques entre les régions, concentrer les agglomérations dispersées pour améliorer le niveau des services publics ou faire régresser l'exode rural.

ETAPE 4

ETABLISSEMENT DES OBJECTIFS ET DES PRIORITES DU PROGRAMME

La liste récapitulative fournie dans cette section devrait faciliter les discussions conduisant à l'énoncé approuvé, explicite et détaillé d'objectifs et de priorités parmi ceux-ci. Il conviendra de revoir les objectifs et priorités que l'on a définis lors des étapes ultérieures de la planification pour vérifier qu'ils sont compatibles avec les plans établis. Il faudra peut-être réviser plusieurs fois les objectifs et les priorités fixés à l'origine à la lumière de considérations techniques et financières apparaissant à mesure que l'on franchit les étapes suivantes de la planification.

Les personnes qui établissent les objectifs et les priorités devraient s'assurer :

a) qu'un niveau minimum acceptable de participation communautaire est prévu;

b) que le degré d'engagement de la collectivité aux différents stades est raisonnablement constant.

Il est recommandé qu'un groupe directeur national se charge de fixer les objectifs du programme et que ce groupe compte aussi bien des techniciens que des représentants politiques.

Liste récapitulative 4

Objectifs	Points à examiner
1. Obtenir l'appui politique général des collectivités	
2. Accroître les capacités d'organisation et d'autonomie des collectivités	
3. Fournir des informations et obtenir un appui concernant certaines politiques spécifiques des pouvoirs publics vis-à-vis des programmes de la Décennie	- concentration des agglomérations dispersées - réimplantation d'agglomérations - fixation des groupes nomades - réduction de l'exode rural - renforcement de l'administration locale - expansion de l'agriculture - expansion de l'industrie - expansion de l'infrastructure et d'autres services
4. Assurer une répartition équitable des avantages et des coûts	- régions défavorisées - groupes défavorisés : personnes de condition sociale, économique ou ethnique inférieure; personnes agées et infirmes; femmes et enfants
5. Mettre en place des équipements qui élargiront les avantages sociaux	- amélioration de la santé - augmentation du temps de loisirs - augmentation du temps pour l'organisation de la société, l'éducation des adultes, etc. - développement communautaire - équipements récréatifs - conditions des femmes et des enfants - fréquentation scolaire
6. Faire mieux comprendre les mesures sanitaires de prévention et améliorer les conditions d'hygiène du milieu (interrompre la transmission par voie orale des infections à support fécal, par exemple)	- sensibiliser davantage la population à l'importance de la qualité de l'eau - améliorer les pratiques de stockage de l'eau - améliorer l'hygiène personnelle et familiale - évacuation hygiénique des excreta, des ordures et autres déchets - séparation des animaux et de la famille
7. Améliorer la fréquentation scolaire, notamment chez les enfants qui participent au transport de l'eau	
8. Améliorer la condition des femmes lorsqu'elles sont chargées d'aller chercher l'eau	
9. Mettre en place des équipements acceptables	- caractère acceptable pour les usagers - préservation des ressources rares - protection contre les effets pervers sur le milieu - possibilité d'extension ou d'amélioration - réduction de la demande de devises

Objectifs	Points à examiner
10. Assurer le fonctionnement ininterrompu des équipements en motivant la collectivité à accepter la responsabilité de leur exploitation et de leur entretien	- usage normal escompté - moyens d'entretien et de réparation - accroissement ultérieur de la demande - diminution des usages impropres - remplacement de pièces et extension du service
11. Concevoir et construire des équipements peu coûteux	- dépenses d'équipement - dépenses de main-d'oeuvre - demande de main-d'oeuvre qualifiée - main-d'oeuvre importée - matériaux importés - devises - dépenses renouvelables d'administration, d'exploitation et d'entretien - besoins de carburant - fiabilité du matériel - dépréciation - moyens dont dispose la collectivité pour payer et intention de le faire
12. Mettre en place des équipements qui augmentent les avantages économiques souhaités par la collectivité	- temps consacré à aller chercher de l'eau - temps consacré à des tâches exigeant de l'eau (lessive, abreuvement des animaux, toilette) - énergie déployée pour se procurer de l'eau pour des tâches qui en exigent - expansion des activités d'élevage - expansion de l'agriculture ou de l'horticulture - expansion des petites industries et de l'artisanat - utilisation plus efficace des fonds destinés aux services médicaux - accroissement de la productivité de la main-d'oeuvre - augmentation de la fréquentation scolaire - prévention du gaspillage de l'eau

Chapitre 4

PLANIFICATION DE L'APPUI D'ORGANISMES NATIONAUX ET REGIONAUX AUX COLLECTIVITES

Plus la participation communautaire à un projet est importante, plus il faut planifier avec soin au niveau de la collectivité. En outre, les collectivités qui acceptent un degré élevé de participation ont besoin d'être davantage appuyées dans leurs activités par le bureau régional et le bureau national de l'organisme de développement. Deux domaines exigent un appui particulièrement important : celui de la main-d'oeuvre (qualifiée) et celui de la formation. Or, ces deux domaines ont été par le passé la source de graves obstacles pour le déroulement des projets.

En étudiant les décisions à prendre lors de cette étape (étape 5) et de la suivante (étape 6), les planificateurs doivent tenir compte de deux points :

a) la liberté d'action dont dispose le personnel régional, de district et communautaire; et

b) le fait que plus le personnel a le loisir de prendre des décisions et d'agir indépendamment, plus il a besoin d'une bonne formation.

La participation communautaire exerce une demande considérable sur les ressources humaines en termes de formation et d'évaluation, mais elle permet que les installations fonctionnent et soient entretenues en permanence.

Listes récapitulatives 5 et 6

Tandis que la liste récapitulative 5 aborde des questions concernant le rôle des organismes de développement dans la planification, l'exécution et la coordination des activités liées à des projets qui font intervenir la participation communautaire, la liste récapitulative 6 traite des questions de main-d'oeuvre et de formation. Dans la liste récapitulative 5, certains points énumérés dans la colonne "points à examiner" exigeront des décisions et un engagement au niveau politique le plus élevé.

ETAPE 5

COORDINATION DES ACTIVITES ET ROLE DES ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT

Liste récapitulative 5

Questions	Points à examiner
1. Quels organismes se chargeront principalement de la planification et de la mise en oeuvre des programmes de la Décennie ?	- des organismes gouvernementaux à l'échelon national - des services gouvernementaux à l'échelon régional - des organismes internationaux - des organisations bénévoles (nationales, régionales, locales, internationales) - le secteur privé - plusieurs organismes ou organisations susmentionnés en association

Questions	Points à examiner
2. Quels sont leurs liens institutionnels et comment coordonneront-ils leurs activités ?	Les différentes possibilités englobent : - une commission interministérielle au plus haut niveau - des comités de coordination interorganismes - l'attribution du rôle principal à un organisme - la définition claire de responsabilités distinctes - des activités indépendantes - des conseillers venant d'autres organismes rattachés à l'organisme principal (pour l'éducation et le développement rural concernant l'eau, par exemple)
3. Existera-t-il des corrélations spécifiques entre l'organisme chargé de l'approvisionnement en eau potable et d'autres programmes de développement communautaire ?	- évacuation des déchets - nutrition - cultures potagères - compostage rural - santé - amélioration du cheptel - irrigation, fertilisation - petites industries - éducation pour adultes - économie domestique, loisirs
4. Comment les programmes d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et de soins de santé primaires seront-ils intégrés aux niveaux national, régional et local ?	- programmes intégrés d'emblée - programmes distincts intégrés par étapes au niveau de la collectivité - attribution d'autres projets conditionnée par l'acceptation d'un projet unisectoriel - coordination au niveau régional ou au niveau du district - coordination au niveau national - un agent communautaire pour différents projets - un comité communautaire pour différents projets
5. Un organisme ou une unité spécifique aura-t-il la responsabilité de l'éducation et de la participation communautaires ?	- une unité (action de promotion) de l'organisme chargé de l'approvisionnement en eau en sera complètement responsable - deux unités se partageront les responsabilités : l'une pour la promotion de la PC, l'autre pour l'éducation communautaire - une unité d'un organisme d'un autre secteur en sera responsable (agriculture, développement rural, etc.) - les activités d'éducation communautaire seront divisées en deux catégories : éducation avant travaux et éducation après travaux; deux unités en seront responsables
6. A quel niveau de décentralisation fonctionneront les agents de PC ?	- national - régional - district ou local - communautaire - combinaison de plusieurs niveaux

Questions	Points à examiner
7. Quelles sont les tâches sur le terrain et tâches complémentaires se rapportant aux programmes de la Décennie qu'entreprendra l'organisme responsable de la PC ? Qui réalisera chaque tâche ?	- conception et mise à l'épreuve des modalités de la PC - mise au point et à l'épreuve du matériel de PC - formation des personnels de PC - diffusion d'informations sur le programme - canalisation des demandes des collectivités - études sur les collectivités - introduction de projets - information sur les projets et motivation - organisation de la collectivité pour la phase de planification - formation pour la participation aux travaux - formation pour la participation à l'exploitation, à l'entretien et à l'administration - éducation des usagers - éducation pour la santé - appui logistique à l'exploitation et à l'entretien - évaluation de la PC
8. Quels autres organismes seront engagés dans les tâches sur le terrain et des tâches complémentaires ?	
9. Quelles seront les obligations de faire rapport de tous ceux qui seront engagés dans le programme de PC et les voies de communication entre eux ?	

ETAPE 6

MAIN-D'OEUVRE POUR LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Liste récapitulative 6

Questions	Points à examiner
1. Qui fera du travail de PC ?	- un individu ou une équipe - des hommes ou des femmes, ou les deux
2. Combien d'agents de PC y aura-t-il pour chaque collectivité ou pour 10 000 habitants (tenir compte de la taille de la collectivité et du mode d'habitat) ?	- en poste permanent dans la collectivité - dans les unités mobiles de promotion - dans les bureaux de district - dans les bureaux régionaux - au siège à l'échelon national
3. Quelles seront les autres tâches des agents de PC ?	- vulgarisation agricole - amélioration de la nutrition - inspection de santé publique - recouvrement des redevances d'eau - entretien des installations - soins de santé primaires - éducation concernant les maladies liées à l'eau - néant

Questions	Points à examiner
4. Quels autres agents peuvent se charger de tâches de PC ?	- personnel infirmier de santé publique - personnel chargé du recensement - auxiliaires infirmiers - équipe technique - agents de santé de la famille - responsables du développement rural - enseignants
5. Combien de temps accordera-t-on dans chaque collectivité aux agents de PC pour exécuter leurs tâches ? (Les décisions à ce propos devraient être comparées à celles concernant les questions 2, 3 et 4 ci-dessus sur le travail de PC.)	
6. Quelles incitations et quels débouchés professionnels offrira-t-on aux agents de PC ? (Il est indispensable d'en prévoir pour éviter les pertes importantes d'agents de PC qualifiés.)	
7. D'après quels critères choisira-t-on le personnel de PC (à tous les niveaux) ?	- sexe, âge - lieu d'origine par rapport au lieu de travail - connaissance suffisante d'une ou de plusieurs langues locales pour communiquer avec la collectivité - niveau d'instruction (équilibre entre un minimum requis pour la formation et un niveau trop élevé susceptible de créer une distance entre l'agent et la collectivité) - compétences techniques (eau, assainissement, santé) - capacité d'organisation - attitude vis-à-vis du travail sur le terrain et de la vie dans une collectivité à la périphérie urbaine - résidence sur place, bonne réputation et fixation probable dans la collectivité - bons antécédents professionnels
8. Comment le personnel de PC sera-t-il évalué ? (Pendant la formation; après la formation.)	- épreuves écrites - épreuves pratiques - entretien avec un comité technique - entretien avec un comité communautaire - évaluation par un moniteur
9. Comment le personnel de PC sera-t-il formé ?	- cours d'orientation - cours théorique - cours pratique - formation sur le tas - cours de recyclage

Questions	Points à examiner
10. Quels sujets seront abordés pendant la formation ?	- questions techniques : eau et assainissement - relations entre l'eau, l'assainissement et la maladie - maladies à transmission hydrique (causes, symptômes, traitement, prévention) - autres questions d'hygiène du milieu (amélioration de l'habitat, écoulement des eaux, protection des puits, étangs, etc.) - techniques de collecte d'informations sur les collectivités - méthodes d'organisation des collectivités - nutrition (jardinage, stockage des aliments, etc.)
11. La formation à la PC sera-t-elle dispensée à des personnels de l'organisme de catégories élevées ? Si oui, quelles catégories ?	
12. Qui assurera la formation ?	- un institut existant dans le pays - un institut existant à l'étranger - des membres du personnel du programme - une équipe étrangère

Important

A combien reviendra cette main-d'oeuvre formée par rapport aux ressources dont disposent le pays et le projet ?

Chapitre 5

PLANIFICATION AUX NIVEAUX DE LA COLLECTIVITE ET DU PROJET

En ce qui concerne la planification aux niveaux de la collectivité et d'un projet donné, il importe particulièrement de faire attention aux détails. L'expérience démontre que si l'on fait preuve d'une grande minutie au moment de la planification, on facilite la mise en oeuvre des projets. C'est pourquoi il conviendrait que les plans nationaux précisent explicitement qui devra prendre les décisions concernant les points qui ne sont pas déjà réglés au niveau national. On peut néanmoins laisser tout loisir aux agents communautaires et à la collectivité de résoudre certaines questions, telles que le calendrier et le contenu des cérémonies marquant les étapes des travaux.

Il est également important de veiller à ce qu'il y ait une cohérence entre les décisions prises au niveau de la collectivité ou du projet et les décisions prises aux niveaux supérieurs, de sorte à :

a) ne pas faire naître des espoirs irréalisables;

b) ne pas exercer des demandes impossibles sur les collectivités ou les responsables de l'organisme.

Listes récapitulatives 7 à 11

Ces listes récapitulatives suivent l'ordre habituel des phases de la mise en oeuvre d'un projet :

- composante éducation et information (liste récapitulative 7)
- estimation et choix du projet (liste récapitulative 8)
- planification et conception du projet (liste récapitulative 9)
- travaux (liste récapitulative 10)
- gestion, exploitation et entretien (liste récapitulative 11).

Il faut savoir que la composante éducation et information ne consiste pas en une intervention unique mais en un processus permanent qui se déroule au long de toutes les étapes du projet. Une fois qu'un projet est achevé et qu'il fonctionne bien techniquement, le but des activités d'éducation est d'inciter les usagers à utiliser pleinement les équipements de sorte à en tirer le maximum de profit pour la santé et tous les autres avantages possibles.

Les questions énumérées dans les listes récapitulatives 7 à 11 peuvent constituer les points d'un ordre du jour à discuter par les personnels techniques, les organismes et les collectivités.

Les utilisateurs de ce guide souhaiteront peut-être réunir différents groupes de personnes pour chaque sujet dont traitent les listes récapitulatives. Pour débattre des questions concernant l'accès au crédit (liste récapitulative 8), par exemple, il sera peut-être utile de solliciter des banques privées et d'Etat car, d'une part, elles sont en mesure de donner des conseils éclairés et, d'autre part, elles pourront peut-être appliquer les décisions qui seront prises.

Pour ce qui est des décisions se rapportant aux travaux ou à l'entretien des équipements au niveau local, il conviendrait que des personnes ayant l'expérience du travail dans les collectivités ainsi que certains responsables communautaires prennent part à la planification.

ETAPE 7

COMPOSANTE EDUCATION ET INFORMATION

Liste récapitulative 7

Questions	Points à examiner
1. Quels aspects du programme seront couverts par la composante éducation ?	- information générale sur le programme (critères d'attribution, etc.) - information spécifique sur le projet (choix de la technologie, niveau des prestations, implantation, etc.) - instruction de la main-d'oeuvre aux fins de l'auto-assistance - formation à la gestion - éducation des usagers - formation de membres de la collectivité à des tâches spécifiques - éducation pour la santé
2. Quelles méthodes éducatives utilisera-t-on pour chaque aspect ?	1) Contacts individuels - visites à domicile - visite au bureau des agents de terrain - cartes ou lettres personnelles 2) Activités en groupe - conférences, discussions - réunions de discussion en petits groupes - démonstrations - voyages - cours de brève durée 3) Approche de masse - réunions de masse - projections de films - projections de diapositives - moyens de communication populaires (chansons traditionnelles, représentations théâtrales, etc.) - affiches, slogans, banderoles - bulletins, dépliants - visites commentées - tableaux d'affichage - expositions - moyens de communication de masse : émissions de radio, émissions de télévision, articles dans la presse, déclarations 4) Approche combinée - groupes d'étude radio/télévision - groupes d'écoute de cassettes - groupes de discussion sur le théâtre populaire - méthode de l'unité de formation en groupe (agent de vulgarisation travaillant par l'intermédiaire d'animateurs locaux soigneusement choisis)

Questions	Points à examiner
3. Qui seront les groupes visés par chaque approche éducative ?	1) Niveau de la collectivité - la totalité de la collectivité - les chefs de famille - les hommes, les femmes, les enfants ou les mères - les responsables communautaires - les membres du comité communautaire - les enseignants, les auxiliaires de santé locaux - les agents communautaires - les usagers - les groupes les plus défavorisés - la main-d'oeuvre d'auto-assistance - le personnel recruté 2) Niveau du district ou de la région - les responsables du district ou de la région - tout le personnel du district ou de la région - les agents de santé, les enseignants - le personnel de l'unité technique mobile - tous les agents de terrain - les agents de PC - des personnalités politiques et des notables jouant un rôle déterminant 3) Niveau du siège national - les membres de comités interministériels - les spécialistes de comités interorganismes, de groupes de travail, etc. - le personnel de PC - tous les personnels travaillant à des projets de la Décennie - le personnel de certains organismes (santé, approvisionnement en eau, par exemple) - des notables et des politiciens jouant un rôle déterminant - des organisations bénévoles
4. Comment obtiendra-t-on des informations en retour ?	- directement auprès des groupes visés - par des enquêtes menées par l'organisme - moyennant le mécanisme officiel de soumission de rapports - par des questions et réponses lors de réunions et dans les moyens de communication de masse - par des lettres aux journaux - par des visites sur le terrain, des études d'évaluation - par des auto-enquêtes réalisées par les collectivités

ETAPE 8

ESTIMATION ET CHOIX D'UN PROJET[1]

Liste récapitulative 8

Questions	Points à examiner
1. Quels critères de PC appliquera-t-on pour estimer un projet ?	- engagement, enthousiasme vis-à-vis du projet - acceptation du projet - nécessité du projet - capacité de PC démontrée - équipements existants (auto-assistance) - organisations locales existantes - niveau d'instruction - possibilités de PC
2. Quels indicateurs utilisera-t-on pour mesurer les possibilités de participation communautaire ?	- demandes officielles de la collectivité - volonté d'apporter une contribution (en espèces, en main-d'oeuvre, en terrains) - antécédents d'activités faisant intervenir la participation (avec d'autres organismes ou secteurs, ou activités communautaires indépendantes) - donations officielles (terrains, espèces) - caractéristiques de la collectivité - proportion de main-d'oeuvre rémunérée dans la collectivité - nombre et type d'organisations locales - responsables remplissant les conditions voulues - homogénéité sociale ou dissensions marquées - caractéristiques de l'agglomération - taille de la population active - acceptation officielle de l'invitation de l'organisme - réponse à une enquête nationale
3. Comment les indicateurs pertinents seront-ils mesurés et évalués ?	- enquêtes quantitatives nationales (enquêtes récentes sur le terrain, questionnaires) - études spéciales (locales, systématiques, de faisabilité du projet, etc.) - avis d'experts - études point par point - oui-dire - demandes

[1] Noter qu'à ce stade il est indispensable de posséder des données sur les possibilités de participation de la collectivité (étape 2).

Questions	Points à examiner
4. Comment les critères de participation communautaire seront-ils pondérés ou classés par ordre d'importance ?	- système de classement normalisé - application d'une formule - application de critères pratiques - application stricte ou souple de tous les critères - prise en considération uniquement de certains critères jugés décisifs
5. Quels facteurs, outre les critères de PC, interviendront-ils dans l'estimation globale et la sélection du projet ?	- conditions hydrogéologiques - taille de la population - mode d'habitat - situation sanitaire - capacité à payer - possibilités de développement - équipements existants (eau, assainissement, soins de santé primaires, écoles, routes, etc.) - politique nationale de répartition des ressources
6. Comment la collectivité participera-t-elle au processus d'estimation ?	- participation communautaire à des enquêtes sur le terrain, des enquêtes par questionnaire, des études locales - information de la collectivité sur les enquêtes sur le terrain, les enquêtes par questionnaire, les études locales - information de la collectivité sur les critères d'estimation, la pondération des critères, les méthodes d'estimation, les voies de recours
7. Comment démarrera le projet ?	- imposition du projet d'en haut par l'organisme - sélection du projet par l'organisme avec ou sans la participation de la collectivité - demande concernant le projet soumise au niveau régional - demande concernant le projet soumise au niveau du district ou au niveau local - demande concernant le projet soumise par le (les) dirigeant(s) de la collectivité - projet demandé par la totalité de la collectivité
8. Que faut-il faire quand une collectivité n'est pas retenue pour un projet ?	- informer toutes les collectivités des critères de sélection et des attributions - informer la collectivité qui n'a pas été retenue des raisons du refus - établir des voies de recours ou des procédures de renouvellement de la demande - informer les collectivités de ces voies et de ces procédures - aider les collectivités à introduire des recours - informer les collectivités des délais probables de l'examen des recours

Questions	Points à examiner
	- informer les collectivités qui n'ont pas été retenues des autres projets et activités qui leur sont ouverts
9. Qui pourra bénéficier d'un crédit dans les ménages et dans la collectivité ?	- quiconque appartient à la collectivité - uniquement les ménages jouissant d'une bonne situation financière - uniquement les propriétaires fonciers - uniquement les hommes - uniquement les personnes ayant une assurance - les personnes ayant la garantie d'un appui de la collectivité en cas de manquement - les personnes qui auront apporté une contribution en nature
10. Qui sera responsable en cas de manquement ? (Ce point peut donner lieu à des hésitations concernant la participation.)	- l'emprunteur seulement - le chef de famille - le conjoint - le chef de la famille élargie ou de la tribu - les dirigeants de la collectivité ou de l'organisation - tous les membres du comité - tous les membres de la collectivité ou de l'organisation

Important

Dans quelle mesure les critères de sélection retenus correspondent-ils aux objectifs et aux priorités à l'échelon national ?

ETAPE 9

PLANIFICATION ET CONCEPTION DU PROJET

Liste récapitulative 9

Questions	Points à examiner
1. La manière dont le projet démarrera exigera-t-elle différentes approches ?	- la décision concernant la sélection devra être communiquée aux responsables de la collectivité ou à l'ensemble de la collectivité - il faudra diversifier et élargir la façon d'introduire le projet pour essayer de motiver davantage les collectivités les moins enthousiastes
2. A quels aspects de la planification participera la collectivité ? (Etudier aussi le rôle de la collectivité dans cette décision.)	- portée géographique du projet - intégration à d'autres secteurs du développement - choix de l'implantation des installations - type et conception des équipements - mise à l'épreuve des équipements (essais sur le terrain) - niveau des prestations - choix de la source d'eau - équipements supplémentaires (abreuvoirs, lavoirs, etc.) - financement - établissement d'un calendrier - affectation de la main-d'oeuvre - études de terrain
3. Qui dans la collectivité prendra part à la planification ? (Etudier aussi le rôle de la collectivité dans cette décision.)	- agent communautaire qualifié - certains individus - dirigeants officiels - notables non officiels - personnes influentes - comités communautaires - groupes d'intérêts (agriculteurs, membres de coopératives, par exemple) - chefs de famille de sexe masculin - chefs de famille de sexe féminin - tous les membres de la collectivité
4. Comment la collectivité prendra-t-elle part à la planification ? (Etudier aussi le rôle de la collectivité dans cette décision.)	- la collectivité sera informée des plans (choix, calendrier, raisons de certaines décisions, personnel concerné) - la collectivité sera consultée sur les plans (moment et lieu optimaux, autorisation officielle) - la collectivité ne participera que passivement (en répondant à des questions) - la collectivité participera activement (en réunissant des données, en discutant des options) - la collectivité prendra part à l'évaluation d'autres possibilités - la collectivité donnera des idées, fera des choix, pourra opposer son veto

Questions	Points à examiner
5. Les modalités de la participation communautaire lors de la phase de planification seront-elles normalisées ?	- modalités normalisées - possibilité de variantes locales
6. Quelles seront les responsabilités de la collectivité pendant la phase de planification ?	- participation à la planification - information et motivation de la collectivité - rassemblement des matériaux que l'on peut se procurer sur place - main-d'oeuvre bénévole - autres prestations - collecte de fonds - entreposage des matériaux et du matériel dans les conditions voulues - acquisition de terrains et négociations concernant les servitudes de passage - organisation de cérémonies pendant la phase de planification - signature de contrats - information de la population sur l'avancement des travaux - identification des problèmes - sélection de membres de la collectivité pour des tâches et des formations spéciales - collecte de données - évaluation de données (discussions des rapports du consultant ou du maître d'ouvrage, par exemple) - préparation d'accords ou de contrats concernant le projet
7. Les décisions en matière de planification concernant la collectivité seront-elles précisées dans un accord ou un contrat relatif au projet ? (Très important)	- pour définir les responsabilités - pour limiter les malentendus - pour souligner l'importance du projet - pour reconnaître la valeur de la participation communautaire - pour lier contractuellement les parties - en prévision de la rotation du personnel du projet
8. Quels aspects du projet seront couverts par un accord ou un contrat ? (Très important)	- portée du projet - type d'équipement et conception - niveau des prestations et propriété des équipements - choix et propriété du site - contributions et responsabilités de l'organisme - pouvoirs de la collectivité - représentation de la collectivité - pénalités pour inexécution de l'accord - primes pour exécution de l'accord avant le délai fixé - calendrier

ETAPE 10

TRAVAUX

Liste récapitulative 10

Questions	Points à examiner
1. Qui agira au nom de la collectivité pendant les travaux ?	- le comité local qui a participé à la phase de planification - un sous-comité de l'organisation chargée de la planification - un nouveau comité - une organisation existante d'auto-assistance - d'autres groupes
2. Quelles seront les responsabilités de la collectivité ?	- établir le calendrier des travaux - fournir ou entreposer les outils et le matériel - préparer le site (faire les tracés au sol, par exemple) - attribuer les tâches - superviser la main-d'oeuvre - tenir les dossiers - appliquer les pénalités et attribuer les primes - gérer les fonds de la collectivité
3. Quelles seront les responsabilités de la collectivité dans les travaux ?	- fournir de la main-d'oeuvre rémunérée ou gratuite - fournir des outils - fournir des matériaux que l'on peut se procurer sur place - fournir les repas de la main-d'oeuvre - aider d'autres collectivités dans leurs travaux - fournir des terrains - assurer l'hébergement de l'équipe technique
4. Y aura-t-il des cérémonies (conformément aux traditions locales) pour marquer les étapes importantes des travaux ? Si oui, où et quand ?	- choix du site d'implantation, notamment si des questions religieuses entrent en jeu - au début des travaux - à certaines étapes importantes des travaux - à la fin des travaux - pour l'inauguration officielle des équipements
5. Quels facteurs détermineront l'échelonnement des travaux ?	- les migrations saisonnières (notamment masculines) - des cérémonies ou des périodes religieuses - d'autres activités absorbant la main-d'oeuvre (récoltes, etc.) - les répercussions du jeûne sur la capacité de travail - les répercussions de la météorologie sur les conditions de travail
6. Avec qui faudrait-il discuter pour éviter que les collectivités soient accablées de demandes de main-d'oeuvre pour des travaux ?	- les dirigeants des collectivités - d'autres organismes (pour connaître leurs plans) - les organisations locales - les bureaux régionaux ou de district

ETAPE 11

GESTION, EXPLOITATION ET ENTRETIEN

Liste récapitulative 11

Questions	Points à examiner
1. Qui sera chargé de la gestion des équipements au niveau local ?	- l'organisme d'approvisionnement en eau en sera entièrement responsable - un autre organisme (sanitaire, par exemple) - l'administration locale ou du district - un comité local de l'eau représentant les usagers - un membre de la collectivité en qualité d'administrateur - un propriétaire privé - les dirigeants traditionnels de la collectivité - une combinaison des possibilités susmentionnées
2. Quelles seront les responsabilités de la collectivité en matière de gestion ?	- faire rapport périodiquement à l'organisme - notifier immédiatement les problèmes urgents - organiser le recouvrement des taxes, redevances, etc. pour l'eau - organiser l'encaissement d'autres paiements - tenir les comptes - rembourser les emprunts et faire face aux autres échéances financières - signer les contrats individuels - se rendre au domicile des mauvais payeurs et autres foyers soulevant des problèmes - organiser des réunions générales à des fins électorales, d'information du public, etc. - mettre au point et appliquer une réglementation - donner suite aux réclamations des usagers - établir les procès-verbaux des réunions du comité - organiser des démonstrations et des visites officielles - choisir et engager les exploitants et autres personnels - déléguer des responsabilités aux exploitants - superviser les exploitants - payer les exploitants - organiser les diverses contributions de la collectivité à l'amélioration, l'expansion et la réparation des équipements
3. Comment les administrateurs communautaires pourront-ils échanger leurs vues avec d'autres collectivités ?	- par l'intermédiaire d'associations de comités de l'eau regroupant plusieurs collectivités - moyennant des séances de formation et des réunions périodiques - par des mécanismes non officiels

Questions	Points à examiner
4. Si les équipements mis en place doivent être gérés par la collectivité, leur propriété sera-t-elle juridiquement transférée à celle-ci ? Si oui, cela donnera-t-il lieu à des cérémonies locales ?	
5. Qui sera responsable de l'exploitation et de l'entretien des équipements collectifs à l'échelon de la collectivité ?	- des exploitants mobiles appartenant à l'organisme de distribution d'eau - un exploitant de l'organisme en poste sur place - un membre de la collectivité recruté, formé et responsable vis-à-vis de l'organisme - idem mais responsable vis-à-vis de collectivité - une combinaison des formules susmentionnées - un artisan local (ferronnier, par exemple) par engagement contractuel - des membres de la collectivité pour les tâches non qualifiées - l'organisme national ou régional chargé d'appuyer et de superviser l'exploitation et l'entretien à l'échelon local
6. Quels critères appliquera-t-on pour sélectionner des exploitants parmi les membres de la collectivité ?	- niveau d'instruction - connaissance de la (des) langue(s) officielle(s) - connaissance de la (des) langue(s) locale(s) - expérience ou qualifications dans un domaine connexe - âge - sexe - ne pas être employé par l'Etat - résidence prolongée dans la région - fortes probabilités de fixation dans la région - bonne réputation locale
7. Qui arrêtera le choix ?	
8. Quelles seront les fonctions de l'exploitant local des équipements collectifs ?	- assurer l'entretien systématique - effectuer des réparations simples - notifier immédiatement les pannes - faire rapport périodiquement à l'organe de supervision - suivre des stages de formation et de recyclage - faire visiter les installations aux visiteurs officiels - organiser la main-d'oeuvre communautaire - recouvrer les redevances d'eau - contribuer à l'éducation pour la santé - faire connaître aux usagers la manière d'utiliser correctement les équipements - donner suite aux réclamations

Questions	Points à examiner
	- maintenir l'ordre dans les files d'attente aux bornes-fontaines, régler les conflits, etc. - appliquer la réglementation et les sanctions
9. Qui sera responsable de la promotion, de l'exploitation et de l'entretien des équipements individuels (latrines privées, par exemple) ?	- la même personne ou le même organisme que pour les équipements collectifs - des responsables de groupes de foyers - les chefs de famille - les agents communautaires - le comité de santé communautaire

Chapitre 6

EVALUATION

L'approche de la participation communautaire préconisée ici fait une très large place à l'évaluation. En effet, l'évaluation offre la possibilité de réajuster les programmes en cours d'exécution. En outre, elle permet de faire concorder les projets et les attentes des usagers.

Il est recommandé :

a) de toujours faire figurer des études d'évaluation dans un programme;

b) de prévoir des études d'évaluation dès la première étape de la planification, afin de réunir les données de référence nécessaires;

c) de faire participer la collectivité autant que possible aux études d'évaluation.

L'un des meilleurs arguments en faveur de la participation communautaire aux projets de développement est qu'elle permet aux planificateurs d'apprendre directement quelles sont les connaissances, les attitudes et les perceptions locales. Ce point revêt toute son importance quand il s'agit d'évaluer des projets. Les collectivités représentent les usagers, or ce sont eux, en dernière instance, qui jugent de la réussite ou de l'échec d'un projet. Elles représentent aussi une très importante masse virtuelle d'informations ainsi que des ressources humaines pour la surveillance, l'évaluation et l'amélioration de la conception de futurs programmes.

Souvent, l'évaluation est un aspect négligé des projets de développement. Pourtant, sans évaluation dans les règles, la progression de la Décennie vers son objectif pourrait bien être compromise.

L'évaluation est une activité opérationnelle
indispensable à la bonne exécution
et à la poursuite des projets.

Il est fortement recommandé que la discussion des points concernant les décisions à prendre (les "points à examiner" de la liste récapitulative 12) ne soit pas remise à plus tard, mais fasse d'emblée partie intégrante du processus global de planification.

Parmi les responsables de la conception de l'évaluation et de la surveillance, il faudrait compter des spécialistes des sciences sociales capables de mener des travaux de recherche, des personnes ayant déjà l'expérience de projets de PC (notamment celles qui ont participé à l'étape 2 du projet) et des techniciens (à tous les niveaux) qui seront chargés de la mise en oeuvre des projets.

ETAPE 12

EVALUATION DES RESULTATS ET SURVEILLANCE DES PROGRES

Liste récapitulative 12

Questions	Points à examiner
1. Comment sera réalisée l'évaluation des projets à l'échelon local ?	- comptes rendus du fonctionnement des équipements - voies permettant aux usagers de fournir des informations en retour au niveau local - voies de transmission d'informations en retour à l'organisme - réunions d'évaluation régulières avec ou sans l'organisme - réunions d'évaluation régulières avec d'autres collectivités - enquête sur la satisfaction des usagers - participation de la collectivité à la collecte de données sur la satisfaction des usagers
2. Qui se chargera des activités de surveillance et d'évaluation et réalisera des études d'impact ?	- des membres de la collectivité (rémunérés ou non) - un comité communautaire - des agents communautaires - des exploitants techniques - une équipe mobile de l'organisme - le bureau de district ou régional - des membres du personnel du siège de l'organisme - un organe national ou international indépendant - des équipes réalisant des études sur la mortalité et la morbidité infantiles
3. Quels indicateurs de participation communautaire surveillera-t-on ?	- nombre et type d'activités d'information sur le programme - groupes cibles identifiés et atteints - nombre total d'heures consacrées à différentes activités de PC par l'organisme (relevés quotidiens) - nombre et identité des individus dont la collaboration est capitale contactés pour chaque étape du projet - nombre de réunions de masse tenues - quantité de documents d'information imprimés et distribués (affiches, brochures, etc.) - nombre de réunions de groupes de spécialistes tenues - nombre d'activités centrées sur les écoles - nombre de personnes suivant des stages de formation - nombre de visites sur le terrain effectuées par des membres du personnel (à tous les niveaux) de l'organisme

Questions	Points à examiner
4. Quelles autres données concernant la PC recueillera-t-on au niveau de la collectivité (données qualitatives y compris) ?	- réactions de la collectivité aux activités d'information sur le programme - participation initiale de la collectivité et participation maintenue par la suite - type de personnes assistant aux réunions - degré de participation aux réunions (nombre et type de questions, par exemple) - degré de compréhension des projets - nombre et type de personnes apportant une contribution sous forme d'aide à l'organisation, de travail, d'espèces, etc. - nombre de personnes participant aux travaux réalisés dans le cadre de l'auto-assistance - progrès et performance de la main-d'oeuvre
5. Quels indicateurs surveillera-t-on pour évaluer l'efficacité du programme de PC ?	- proportion de ménages utilisant un système public de distribution d'eau amélioré - proportion de raccordements particuliers - composition des groupes d'usagers - proportion de ménages améliorant les moyens d'évacuation des déchets - proportion de ménages disposant de moyens améliorés de stockage de l'eau - proportion de ménages améliorant le logement (type de sol, poêle surélevé, poêle ne dégageant pas de fumée, lutte contre les insectes, point d'eau) - amélioration de la qualité de la vie des groupes les plus défavorisés (femmes pauvres, collectivités isolées) - amélioration des conditions à l'abord des points de distribution
6. Sur quoi porteront principalement les études d'évaluation ?	- l'impact de l'information sur la connaissance du programme, des critères, etc. - la rentabilité de la participation aux travaux - la rentabilité de la participation à la gestion, l'exploitation, l'entretien - l'impact de la PC sur l'acceptation du projet par les usagers - l'impact de la PC sur les connaissances en matière de santé, l'adoption d'installations améliorées et le comportement - l'impact de l'éducation des usagers sur les coûts d'exploitation et d'entretien (réduction des usages impropres, etc.) - l'impact du projet sur la santé - l'impact socio-économique du projet - l'impact du projet sur les finalités d'autres projets - l'impact du projet sur la redistribution des charges et des avantages - spécialement l'impact du projet sur les groupes les plus défavorisés

Questions	Points à examiner
7. Quel procédé d'évaluation utilisera-t-on ?	- étude de cas unique après le projet sans groupe témoin - étude unique après le projet avec groupe témoin - étude unique après le projet comparant plusieurs collectivités avec différents types de projets - étude avant et après essai (une étude de référence plus une évaluation après projet) - études longitudinales (une étude de référence plus plusieurs études pendant les travaux et après l'achèvement des études du projet) - études quasi-expérimentales (études de référence dans la collectivité concernée par le projet et dans des collectivités sans projet comparable servant de témoins, suivies d'une évaluation rétrospective) - études expérimentales (comme ci-dessus avec choix aléatoire des collectivités servant de témoins des conditions du projet)
8. Quels seront les critères d'évaluation de la participation à la gestion, à l'exploitation et à l'entretien du projet ?	- nombre, durée et type de pannes - quantité d'eau perdue en raison de fuites - coût de l'exploitation et de l'entretien - coût de la gestion - paiements enregistrés - participation des usagers à l'exploitation et à l'entretien (notification des pannes, fourniture de main-d'oeuvre pour des tâches occasionnelles d'entretien) - mécontentement des usagers (nombre et types de réclamations) - nombre de tests de la qualité de l'eau effectués à la source et dans les ménages - hygiène autour de la source - intervalle entre les pannes et leur notification
9. Quels critères appliquera-t-on pour mesurer la rentabilité de la participation à la gestion, à l'exploitation et à l'entretien ?	- valeur économique de la contribution de tous les agents locaux (main-d'oeuvre bénévole, agents communautaires, comité) calculée d'après la rémunération courante de tâches comparables - valeur des matériaux locaux - valeur des prestations aux travailleurs locaux et aux visiteurs de l'organisme (repas, logement) - valeur des recettes encaissées - coût des facteurs supplémentaires de PC nécessaires (formation, supervision, trousses d'outils, etc.) - coût des pannes et des retards dus à une gestion, une exploitation et un entretien laissant à désirer - frais comptables, etc. - coût des incitations et salaires - avantages en termes d'expérience de l'auto-développement

Questions	Points à examiner
	- avantages en termes d'esprit communautaire - avantages en termes d'accroissement des compétences et de la capacité à s'organiser de la collectivité - avantages en termes d'amélioration de la connaissance des programmes gouvernementaux, etc.
10. Quels critères appliquera-t-on pour mesurer la rentabilité de la participation communautaire aux travaux (apport de main-d'oeuvre, de fonds, etc.) ?	- valeur des contributions en espèces - valeur des terrains donnés - valeur des matériaux locaux donnés ou vendus à bas prix - valeur de la main-d'oeuvre bénévole (par comparaison avec le prix des soumissions, les rémunérations dans la construction, le coût de l'utilisation de matériel lourd) - valeur des prestations fournies (économies sur l'hébergement, les transports, les repas, etc.) - coût de la main-d'oeuvre et du matériel pour la composante PC - coût de l'instruction de la main-d'oeuvre, de la formation et de la supervision des bénévoles - coût des outils, repas, etc. supplémentaires - coût des retards, des conflits - coût du travail mal fait - coût de l'adaptation de la conception - coût de la modification de l'ordre des tâches - coût des incitations (réduction du tarif de l'eau pour les ouvriers, etc.) - avantages en termes d'expérience de l'auto-développement - avantages en termes de l'élargissement de la coopération et de l'esprit communautaire - avantages en termes de l'amélioration des compétences et des aptitudes - avantages en termes d'apport de liquidité pour la collectivité (rémunérations, prestations au personnel de l'organisme) - avantages en termes d'une plus grande acceptation et d'un meilleur usage des équipements - avantages en termes de bon fonctionnement des équipements
11. Comment évaluera-t-on l'éducation communautaire ?	- nombre de personnes adoptant et utilisant les améliorations - nombre de problèmes suscités par un usage impropre des équipements - diminution des réclamations des usagers - fréquentation des réunions éducatives et des dispensaires - enquêtes sur l'évolution des connaissances, des attitudes et des pratiques - auto-enquêtes sur l'évolution des attitudes ou des connaissances - mesures de la satisfaction des usagers - régression de l'incidence de certaines maladies (diarrhée des nourrissons, par exemple)

Questions	Points à examiner
	- abaissement de la mortalité infantile - avantages dont bénéficient les groupes les plus défavorisés
12. Quels critères appliquera-t-on pour mesurer les modifications du comportement et des attitudes de la collectivité ?	- nombre de personnes ayant de meilleures connaissances en matière de santé - nombre de personnes ayant des connaissances suffisantes pour se servir des nouveaux équipements - nombre de personnes vaccinées - nombre de personnes utilisant les installations améliorées de distribution d'eau et d'évacuation des déchets - nombre de personnes adoptant des pratiques hygiéniques spécifiques (utiliser du savon, baigner quotidiennement les enfants, par exemple) - nombre de personnes utilisant les installations sanitaires améliorées - diminution du gaspillage de l'eau - diminution des gîtes larvaires des vecteurs de maladies
13. Comment la collectivité peut-elle procéder à l'amélioration des équipements ?	- en suivant la même méthode que pour un nouveau projet - en faisant une demande à l'organisme - indépendamment - la marche à suivre est déjà indiquée dans les documents ou contrats relatifs au projet

BIBLIOGRAPHIE

1. Community involvement in primary health care: report of a workshop held in Kintampo, Ghana, 3-14 July 1978. Document OMS non publié, N° PHC/79.2/WHO, 1979

2. Formulation de stratégies en vue de l'instauration de la santé pour tous d'ici l'an 2000. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1979 (Série Santé pour Tous, N° 2)

3. Guidelines for the integration of health education in environmental health programmes. Document OMS non publié, EHE/73.3/WHO, 1973

4. Appraisal study on the relevance, need and feasibility of an action plan on extension and community participation in water and sanitation in developing countries. La Haye, Centre international de référence de l'OMS pour l'alimentation en eau des communautés, 1979

5. Outline for the extension component of the slow-sand filtration project. La Haye, Centre international de référence de l'OMS pour l'alimentation en eau des communautés, mars 1978 (IRC/15/SSF projet de document)

6. Participation and education in community water supply and sanitation programmes: a literature review. La Haye, Centre international de référence de l'OMS pour l'approvisionnement en eau des communautés, 1979

7. Alma-Ata 1978 : Les soins de santé primaires. Organisation mondiale de la Santé, Genève, 1978 (Série Santé pour Tous, N° 1)

8. Comité mixte FISE/OMS des Directives sanitaires. Engagement communautaire dans les soins de santé primaires : étude sur le processus de motivation et de participation continue de la communauté. Document OMS non publié, JC21/UNICEF-WHO/77.2, 1977

9. Comité mixte FISE/OMS des Directives sanitaires. Etude commune FISE/OMS sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement considérés dans le cadre des soins de santé primaires. Document OMS non publié, JC22/UNICEF-WHO/79.3, janvier 1979

= = =